

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 FEVRIER 2020**

ORDRE DU JOUR :-

- Urbanisme : D.I.A ;
- Tarifs du Port;
- Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2019;
- Affectation des résultats ;
- Redevance Télécom occupation du domaine public ;
- Loyer Boulangerie;
- Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du Budget ;
- C.C.B : refacturation prestation complémentaire Gironde Numérique ;
- Convention télétransmission actes avec Gironde Numérique ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boisséson, Girault, Picard.

Absente : Mme Germain.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 24 février 2020, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil .

Mme Bernaud demande qu'une rectification soit apportée, en ce qui concerne l'Ancienne Mairie et l'occupation des salles par les Associations(compte-rendu de décembre 2019).

Il convient de lire « pour toutes les Associations, y compris les Associations extérieures ».

Le compte-rendu du Conseil municipal du mois de décembre est adopté à l'unanimité (11 voix pour) et celui du **13 janvier 2020 est également adopté à l'unanimité (11 voix pour)**.

Mme Braud demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour, au sujet de la fourniture des torchons à l'école, par la Société Elis .

- Urbanisme : D.I.A :

Il s'agit de 3 Demandes d'Intention d'Aliéner, pour 3 immeubles sis respectivement aux 31 et 35 Rue du Port et au 15, Rue du Chai. Ces biens ne représentant pas d'intérêt pour la commune,

la demande de renonciation est adoptée à l'unanimité (11 voix pour) .

- Tarifs du Port :

Il n'y a pas eu de réunion de commission.

Les recettes d'exploitation accusent un déficit de 3885,42 € .

M. Venancy , après simulation, informe qu'il faudrait augmenter de 30 € par place, pour toutes les catégories de bateaux. Il est proposé d'appliquer un pourcentage , à la place des 30€.

Le Conseil municipal suggère une augmentation de 10% pour l'année 2020, et applicable à toutes les catégories de bateaux.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Subventions aux Associations :

Mme Braud donne la liste des Associations ayant fait une demande de subvention auprès de la Mairie. Elle fait le récapitulatif des montants accordés en 2019 et de ceux proposés pour 2020 , suite à la réunion de la Commission.

Associations	2019	2020	Associations	2019	2020
ACCA (Chasse)	200,00 €	200,00 €	Téléthon	100,00 €	100,00 €
Rats de Cave	150,00 €	150,00 €	Ateliers Mascaret	150,00 €	150,00 €
VCAP (Pétanque)	150,00 €	150,00 €	Comité des Fêtes	1700 € + 1000 €	1400€ + 1000€ feu d'artifice
ADAPEI	50,00 €	50,00 €	Cadets Estuaire		150,00 €
Harmonie Berson	70,00 €	70,00 €	Petites Canailles		150,00 €
Marathon des Vins	100,00 €	50,00 €	Sauvegarde Eglise	200,00 €	150,00 €
Secours Populaire	150,00 €	150,00 €	Festival Flam'	700,00 €	Pas de demande
Secours Catholique	150,00 €	150,00 €	Amis Vieux Plassac	Pas de demande	Pas de demande

Reflets de l'Estuaire	150,00 €	150,00 €	Restaurants du Coeur	Bon d'achat de 500 €	Bon d'achat de 500€
-----------------------	----------	----------	----------------------	----------------------	---------------------

A l'unanimité, il a été décidé de diminuer la subvention (1 700€), précédemment octroyée au Comité des Fêtes, de lui verser 1 400€ et de répartir les 300€ de différence entre deux nouvelles Associations, pour les aider dans leurs activités : les Cadets de l'Estuaire (Escrime) et les Petites Canailles de Plassac(au profit des élèves et anciens élèves) .

Lors du vote concernant la subvention accordée au Comité des Fêtes, Mme Bernaud quitte la salle. .

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Ecole :

Mme Braud demande l'approbation du Conseil quant à la fourniture des torchons par la Société Elis, (seul devis) sachant que le coût hebdomadaire serait de 19,60 € HT, pour 96 torchons(roulement de 2 jeux de 48 torchons et 2 Sacs Hygiène), soit un total mensuel de 85, 22 € HT .

Délibération approuvée à l'unanimité (11voix pour).

Cette mise en service sera effective à la rentrée des vacances (début mars 2020).

- Comptes de Gestion et Comptes Administratifs :

Mme Goutte présente ces comptes et M.Gaudinière fait procéder aux votes :

	Investissement DEPENSES 2019	Investissement RECETTES 2019	Comptes
BUDGET COMMUNE	83 135 ,92 €	91 676,88 €	8540, 96 € (positif)
BUDGET COMMUNE	Fonctionnement DEPENSES 2019	Fonctionnement RECETTES 2019	Comptes
	642 917,77 €	681 337,69 €	38 419,92 € (positif)
BUDGET Développement Economique	Fonctionnement DEPENSES 2019	Fonctionnement RECETTES 2019	Comptes
	19 513,48 €	18 533,85 €	979,63 € (négatif)
	Investissement DEPENSES 2019	Investissement RECETTES 2019	Comptes
	8 689,56 €	10 250,95 €	1 561,39 € (positif)
BUDGET PORT	Exploitation DEPENSES 2019	Exploitation RECETTES 2019	Comptes
	24 470,42 €	20 585,00 €	3885,42 € (négatif)
	Investissement DEPENSES 2019	Investissement RECETTES 2019	Comptes
	8 679,10 €	14 391,00 €	5 711,90 € (positif)

Approbation de chacun de ces Comptes Administratifs 2019 à l'unanimité(11 voix pour) .

Approbation de chacun de ces Comptes de Gestion 2019 à l'unanimité(11voix pour).

- Affectation des Résultats :

Pas d'affectation des Résultats, puisque ce sont les Budgets réalisés qui ont été soumis aux votes.

Délibération approuvée à l'unanimité (11voix pour).

- Comptes du Percepteur :

Identiques aux Comptes Administratifs et de Gestion, **ils ont été approuvés à l'unanimité 11 voix pour).**

- Redevance Télécom occupation du domaine public :

Pour l'année 2020, la redevance pour Plassac s'élève à 165,64 € pour 3,976 km de câbles souterrains et à 529,69 € pour 9,537 km de câbles aériens...soit une redevance totale de 695,33 €.

Délibération approuvée à l'unanimité de payer cette redevance (11voix pour).

- Loyer Boulangerie :

Après réception d'un courrier de M. le Percepteur, il s'avère qu'une dette d'environ 6 000 € est en cours (loyers impayés). Le boulanger a été avisé par lettre recommandée de Mme le Maire et demande une baisse du loyer, qui est actuellement de 550 € HT .Mme le Maire demande quelle solution adopter : le maintien du loyer ou la cession du bail commercial(3, 6, 9 ans) ?

Mme Bernaud propose de demander son avis au boulanger.

M. Baudet ne pense pas judicieux de faire procéder à une fermeture en cette période d'élections.

Le Conseil se prononce pour le maintien du loyer à 550 € HT, à la majorité des voix(9 pour, 1 voix contre M. Picard_ et 1 abstention_ M.Gaudinière).

Quant au projet de fermeture du commerce, il est proposé par 2 personnes : MM.Gaudinière et Picard .

Il appartiendra à la prochaine municipalité de statuer pour ou contre la continuation de l'activité de la boulangerie.

- Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du Budget :

Il s'agit du renouvellement d'une partie de l'équipement mobilier du Secrétariat (achat d'1 fauteuil pour chacune des 2 Secrétaires(348 € TTC) et 2 ordinateurs sous Windows 10 (3 604, 80€ TTC).

Délibération approuvée à l'unanimité d'acheter ces équipements(11voix pour).

- CCB :Refacturation prestation complémentaire Gironde Numérique :

La réalisation d'un audit afin de vérifier l'état des lignes téléphoniques s'élève à 113, 64 € par commune.

Délibération approuvée à l'unanimité de s'acquitter de cette part communale (1 voix pour).

- Convention télétransmission actes avec Gironde Numérique :

C'est une obligation de l'Etat,il faut dématérialiser les actes.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Questions diverses :

Mme le Maire informe que le planning des permanences du Bureau de vote est incomplet.

Pour le 1er tour (dimanche 15 mars 2020), il manque un assesseur , de 8h à 10h et de 16h à 18h .

Mme Braud est volontaire pour assurer ces deux permanences.

Pour le 2 nd tour (dimanche 22 mars 2020), il manque 1 assesseur de 8h à 10h et de 16h à 18h, et un autre assesseur de 10h à 12h. Mme Guénais assurera les permanences d'ouverture et fermeture du Bureau de vote (8-10h , 14-16h) et Mme Barras sera présente de 10h à 12h.

M.Venancy avertit d'une visite de l'Ancienne Mairie, mercredi 26 février prochain à 10 heures , une Agence immobilière n'ayant pas retiré l'annonce de la vente .

M. Baudet s'étonne de la présence d'un canapé bleu en dépôt sauvage, Chemin de Cugnet.

M.Picard revient sur l'éclairage toujours défectueux Rue de la Mandraude et signale qu'un camion -école passe toujours par cette Rue ; il demande si un arrêté municipal ne pourrait pas interdire cette rue aux camions .

Il ajoute que certains Agendas 2020 n'ont pas été distribués .

M. de Boisséson demande si le Permis de Construire de l'Ancienne Mairie a été déposé.

Mme le Maire répond que le dépôt a été fait, avant la fin de l'année 2019.

Mme Braud résume la réunion du précédent Conseil Syndical du Syndicat des Lycées et Collège.

Le terrain jouxtant le Lycée J.Rudel et appartenant aux familles Pipat et Morier, n'est toujours pas vendu .

Le prochain Conseil Syndical se réunira le 3 mars 2020, à Cartelègue pour le vote des Budgets.

Lors du dernier Conseil d'Ecole de Plassac , Mme la Directrice a annoncé que l'effectif pour la rentrée scolaire 2020/2021 se maintiendrait à plus de 80 élèves.

La Coopérative scolaire enregistre actuellement 3 000€ en caisse.

Des containers recueillant les bouchons en plastique seront prochainement installés à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Il y a toujours des problèmes de places de parking près de l'école.

Quelques petits travaux seront à effectuer dans les classes et sous les préaux , durant les vacances de février.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h30 .

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.